



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 22 septembre 2020

**ZAC DE KERDROUAL – VENTE DU LOT 6D**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

**Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN**

Présents : 32  
Pouvoir : 01

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE

n°22b

**ZAC DE KERDROUAL – VENTE DU LOT 6D**

Rapporteur : Antoine GOYER

Le Conseil municipal est informé de la signature prochaine d'un compromis de vente au profit de la SARL SNPA actuellement installée 2 rue Jean Baptiste Lépine, à Ploemeur sous la condition suspensive pour l'acquéreur du financement et de l'obtention du permis de construire.

L'acquisition concerne le lot 6D de la ZAC de Kerdroual, référencé au cadastre : sections DC 351 et 353, d'une surface de 2 944 m<sup>2</sup>.

L'activité principale de l'acquéreur est la vente, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers. Afin de pouvoir développer son activité, il souhaite y implanter son secteur véhicules d'occasion : exposition et préparation.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2007, le lot 6D, dont la surface est supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> et bénéficie d'une façade commerciale est cédé 38 € HT/m<sup>2</sup>, hors incidence éventuelle des travaux. Le prix de vente hors taxes ainsi déterminé est soumis à la TVA. Cette dernière est calculée sur la marge équivalente entre le prix de vente payé par l'acquéreur et le prix de l'acquisition initialement supporté par la commune.

Les conditions de cession sont les suivantes :

Prix de vente HT	:	111 872.00 €
Travaux	:	23 552.00 €
<b>Prix de vente Hors Taxes</b>	:	<b>135 424.00 €</b>
Tva sur marge	:	20 619.78 €
<b>Prix de vente TTC</b>	:	<b>156 043,78 €</b>

Il est précisé :

- que l'acquéreur a la faculté de substituer toute personne morale qu'il lui plairait, dans laquelle il occupe des fonctions de gérant majoritaire ;
- que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 9 septembre 2020 ;

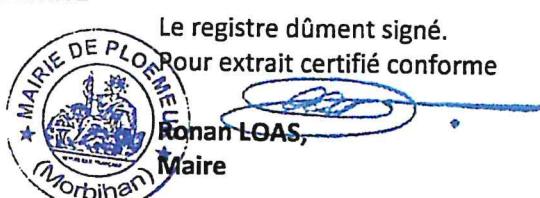
Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

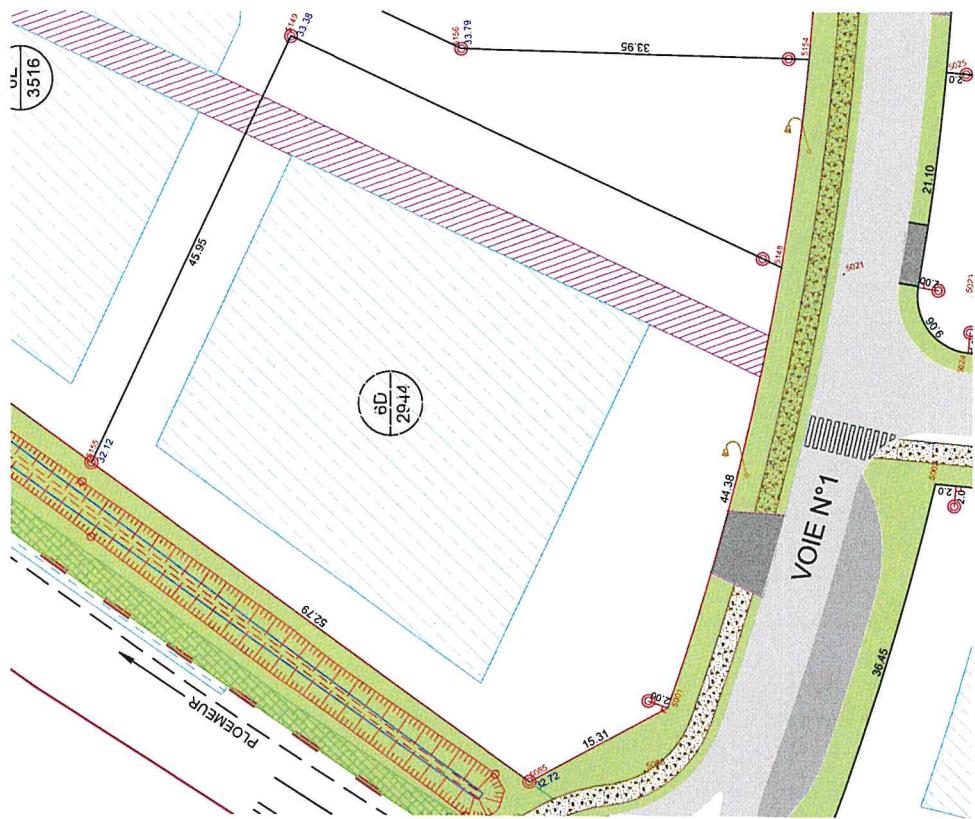
- **DONNE** son accord pour la vente du lot n°6D dont le détail figure ci-dessus, les frais y afférent étant à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**



Z.A.C. de Kerdroual

## PLAN DU LOT N°6D



PLOEMEUR

Plan de situation sans échelle



Lot n°6D Surface : 2944 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher maximum : 1472 m<sup>2</sup>

Adresse :

REFÉRENCES CADASTRALES :  
 Sections DC n° 353 (29a33ca)  
 n° 351 (0a11ca)

### LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- 1 Numéro du lot
- 185 Surface du lot
- Espace privatif
- Access au lot / seuil béton
- Chaussée / Parking / Chemin piéton
- Bornes
- Perpendiculaire borne à 2,0 m
- Zone constructible
- Espace vert collectif
- Talus existant à conserver et entretenir
- Talus à créer
- Servitude passage canalisations assainissement
- Arbre existant à conserver
- Arbre ligé sur voirie (position de principe)